



REGLEMENT GRAN FONDO TEVA I UTA 2020

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL



PREAMBULE

Le *Gran Fondo Teva i Uta* est une épreuve cycliste sur route de type contre la montre individuel ouverte à tous qui se déroulera le dimanche 09 août 2020. Elle se déroulera sur une distance unique de 16 kilomètres.

L'horaire de départ prévisionnel pour le premier coureur est à 08h00 depuis le jardin botanique de Teva I Uta.

Le Gran Fondo Teva I Uta est organisé par le Vélo Club de Tahiti et des îles et est inscrit au calendrier des grandes manifestations de la Polynésie Française.

Article 1 - Détail des parcours

La ligne de "départ/ arrivée" se situe sur le chemin d'accès au jardin botanique Harrisson SMITH. Le départ se fait en direction de Taravao, pour un demi-tour au rond-point « Carrefour » à l'entrée du village. Les coureurs reviennent par la même route pour regagner la commune de Teva I Uta..

L'arrivée est jugée sur le chemin d'accès au jardin botanique Harrisson SMITH.

Article 2 - Participation

L'épreuve est ouverte aux cyclistes et cycloportifs licenciés de la Fédération Tahitienne de Cyclisme et de la Fédération Tahitienne Triathlon, aux non-licenciés et à tous les étrangers appartenant à des fédérations cyclistes ou des organismes de même type.

Les concurrents licenciés dans d'autres fédérations ou non-licenciés devront fournir un certificat médical portant obligatoirement la mention « non contre indication au cyclisme de compétition » et daté de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Les mineurs âgés de moins de 18 ans fourniront **obligatoirement**, en plus de leur licence ou certificat médical une autorisation parentale

Il est rappelé que les concurrents participent à cette compétition sous leur propre et exclusive responsabilité et que des contrôles seront effectués afin de s'assurer des parfaites conditions de régularité de course.

ATTENTION

L'utilisation de vélo à assistance électrique n'est pas autorisée.

Article 3 - Inscriptions

Les inscriptions se feront par 2 options au choix :

En ligne sur le site <https://www.fenuamoove.pf/> à partir du 01/07/2020 jusqu'au 07/08/2020.

En se rendant directement au garage BAMBOU ou se trouveront des bulletins d'inscription :

Les inscriptions se feront du **06/07/2020** au **07/08/2020** à 16h00 au garage **BAMBOU (MAMA)**

Les tarifs, en ligne comme inscription au garage BAMBOU seront les suivants :

- tarif unique de 2 500 CFP du 01/07/20 au 07/08/20.
- Ou de 6 000 CFP pour le package des 2 épreuves Gran Fondo Teva I Uta et Ronde Tahitienne

Pas d'inscriptions le jour même sur place. Tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. **Aucune modification après le 07/08/20** ne pourra être acceptée.

L'année civile d'anniversaire est retenue pour le classement dans une catégorie.

Exemple: né en 2003 = 17 ans / né en 1960 = catégorie "60 ans et +".

Hommes

- 17-29 ans Espoir
- 30-39 ans Seniors
- 40-49 ans Vétérans
- 50-59 ans Super V
- 60 ans et + Anciens

Femmes

- 17-29 ans Espoir
- 30-39 ans Seniors
- 40-49 ans Vétérans
- 50-59 ans Super V
- 60 ans et + Anciens

Article 4 - Retrait des “Bracelets d’identification /chronométrage et dossards”

Le chronométrage se fait par puces électroniques.

- Les bracelets d’identification ou les plaques de selles (selon le modèle retenu), contenant les “puces électroniques” ainsi que les dossards seront à retirer auprès de la permanence qui se tiendra le dimanche 09 août 2020 à partir de 06h00 sur le parking du jardin botanique. Ces bracelets seront placés selon la méthode indiquée. Chaque concurrent devra récupérer son dossard et sa puce au minimum 30 minutes avant l’heure de son départ. Le non-respect de cette règle entraînera le risque de ne pas pouvoir être classé.

- L’émargement le jour de l’épreuve est obligatoire, en tenue complète et avec présentation du vélo. Les critères de contrôle sont :

- * État général du vélo et plus particulièrement des accessoires de sécurité (freins, état des pneus)
- * Casque rigide homologué et bien fixé sur la tête
- * Fixation d’éventuels appareils (caméra, appareil photo) dans les règles

Un signe distinctif attestant du contrôle sera apposé ...

La chambre de contrôle et d’émargement sera ouverte à partir de 06h00 le dimanche 09 août. Tout participant n’ayant pas émargé ou ne présentant pas le signe distinctif prévu sera mis hors course.

L’affectation des N° de dossards des concurrents est à la discrétion du comité organisateur. Il est ferme et définitif.

Article 5 - Déroulement de l’épreuve.

L’ordre des départs se fait par tirage au sort après réception de tous les engagés et la date limite des engagements (soit le 07 août 2020).

- Départ toutes les minutes à compter de 08h00.
- L’absence d’un concurrent ne change pas l’horaire des départs.
- Si un concurrent est en retard, il pourra partir mais son temps comptera depuis l’horaire initialement fixé.

- Les concurrents doivent impérativement rouler sur le côté droit de la chaussée.
- Il est interdit aux concurrents rejoints, de se mettre à moins de 25 mètres du coureur qui vient de le doubler.

Changement de matériel : Les voitures suiveuses ne seront pas autorisées à suivre.

Changement de roue sur tout le parcours en postes fixes

Changement de vélo interdit.

Article 6 - Sécurité

1 - Sécurité course : L'épreuve bénéficiera d'une sécurité course avec des agents de la Gendarmerie nationale, des commissaires de course.

2 - Sécurité sanitaire : L'épreuve bénéficiera de la présence de véhicules de la Fédération tahitienne de secourisme ou de protection civile, ainsi que la présence d'un médecin urgentiste et d'un infirmier.

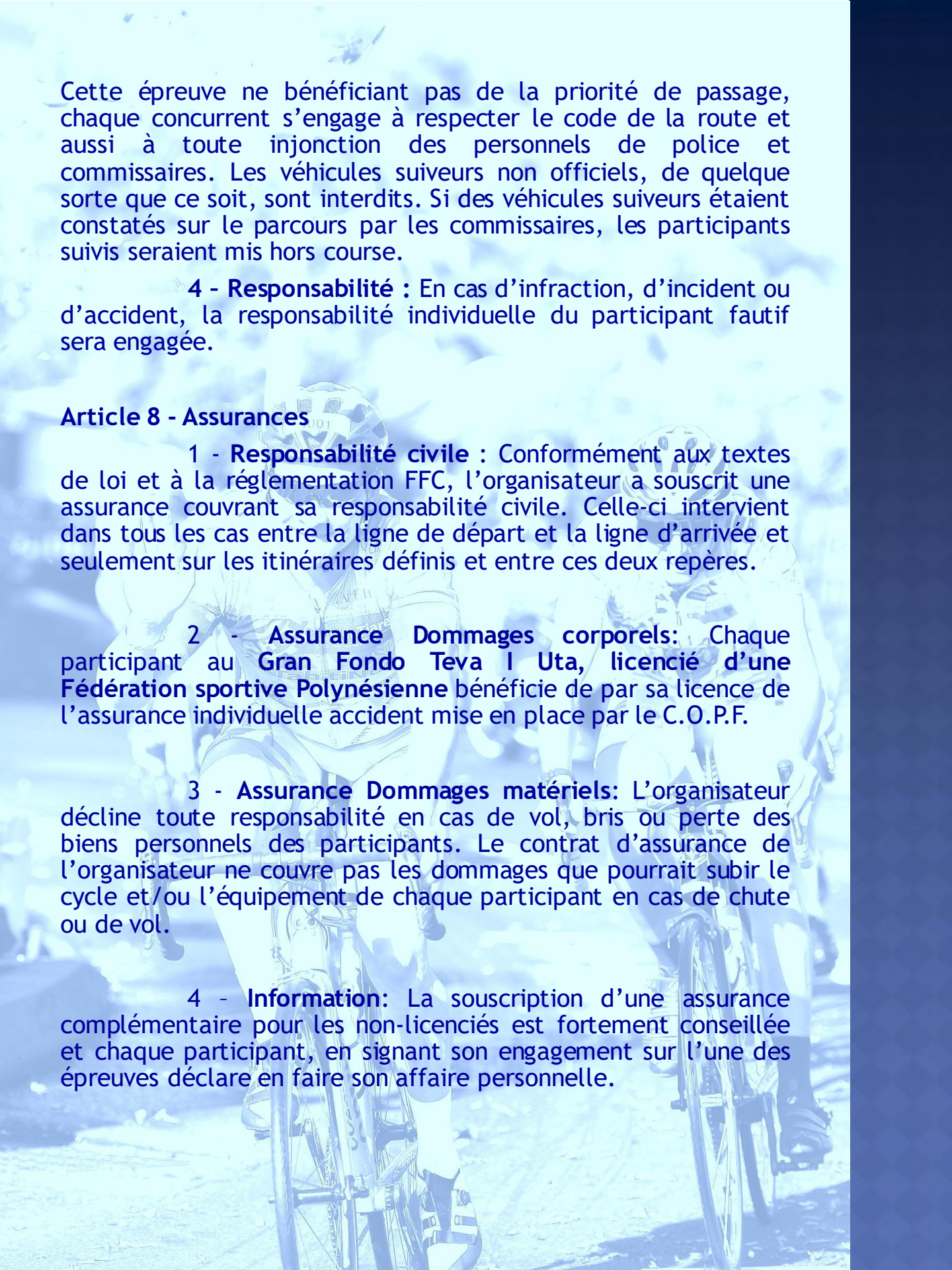
3 - Sécurité individuelle : Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous les concurrents et tout au long de l'épreuve. L'usage de frein à rétropédalage est interdit. L'usage d'un seul frein est interdit.

- L'usage de téléphone, de caméra ou de tout autre appareil de communication et/ou de prise de vue tenu « en main » est interdit. Les appareils fixés solidement au vélo ou au casque sont autorisés. L'attention des utilisateurs est cependant attirée sur le fait que leur manipulation et/ou réglage peut induire une perte d'attention et donc un danger.

- Le port de casque ou écouteurs audio de quelque forme que ce soit est interdit.

Le comité de course peut exclure "sur le champ" tout concurrent jugé dangereux pour la sécurité des autres participants.

L'utilisation de vélo à assistance électrique n'est pas autorisée.



Cette épreuve ne bénéficiant pas de la priorité de passage, chaque concurrent s'engage à respecter le code de la route et aussi à toute injonction des personnels de police et commissaires. Les véhicules suiveurs non officiels, de quelque sorte que ce soit, sont interdits. Si des véhicules suiveurs étaient constatés sur le parcours par les commissaires, les participants suivis seraient mis hors course.

4 - Responsabilité : En cas d'infraction, d'incident ou d'accident, la responsabilité individuelle du participant fautif sera engagée.

Article 8 - Assurances

1 - Responsabilité civile : Conformément aux textes de loi et à la réglementation FFC, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile. Celle-ci intervient dans tous les cas entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée et seulement sur les itinéraires définis et entre ces deux repères.

2 - Assurance Dommages corporels: Chaque participant au Gran Fondo Teva I Uta, licencié d'une Fédération sportive Polynésienne bénéficie de par sa licence de l'assurance individuelle accident mise en place par le C.O.P.F.

3 - Assurance Dommages matériels: L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants. Le contrat d'assurance de l'organisateur ne couvre pas les dommages que pourrait subir le cycle et/ou l'équipement de chaque participant en cas de chute ou de vol.

4 - Information: La souscription d'une assurance complémentaire pour les non-licenciés est fortement conseillée et chaque participant, en signant son engagement sur l'une des épreuves déclare en faire son affaire personnelle.

Article 9 - Support médiatique

Les participants autorisent les organisateurs à effectuer des captations vidéo/photo du **Gran Fondo Teva I Uta 2020** pendant toute la durée de l'événement, notamment, le survol individuel ou collectif par des "drones" ou hélicoptères pilotés en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Ils acceptent que leurs photos et adresses mails soit utilisés au titre unique de la promotion de l'événement.

Tout participant au **Gran Fondo Teva I Uta 2020** autorise expressément l'organisateur à utiliser sans contre partie, sous quelque forme et support que ce soit, son nom, son image et sa prestation sportive dans le cadre exclusif de sa promotion et ses résultats.

Article 10 - Litiges

En cas de litige, le comité d'organisation dispose d'une commission d'appel composée de 3 membres dont obligatoirement le président du VCT et 2 membres du comité d'organisation. Après étude des demandes formulées, elle rendra les décisions qui seront exécutoires dans l'instant et sans appel.

Article 11 - Acceptation

L'inscription au **Gran Fondo Teva I Uta 2020** vaut acceptation sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

Le Comité Organisateur

